

Sept-Îles, le 21 janvier 2013

MODIFICATION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., c. Q-2, article 22)

Ministère des Ressources naturelles
880, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610-09-01-0141802
400988959

Objet : Prolongation de la durée d'exploitation d'une sablière

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 17 mai 2001 à Sept-Îles, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation de la sablière 12E13-003 (banc 3571-0120 MTQ) située à l'intérieur des limites de la municipalité de l'Île-d'Anticosti, dans la municipalité régionale de comté de la Minganie. L'exploitation est prévue jusqu'au 30 avril 2011. La superficie de l'aire d'exploitation est de 70 700 mètres carrés et est délimitée par le polygone ayant pour extrémités les coordonnées U.T.M. (nad 27) suivantes :

- A) zone 20, 438 079 m.E., 5 522 668 m.N.;
- B) zone 20, 437 994 m.E., 5 522 388 m.N.;
- C) zone 20, 437 959 m.E., 5 522 397 m.N.;
- D) zone 20, 437 899 m.E., 5 522 553 m.N.;
- E) zone 20, 437 967 m.E., 5 522 870 m.N.;
- F) zone 20, 438 185 m.E., 5 522 823 m.N.;
- G) zone 20, 438 179 m.E., 5 522 743 m.N..

À la suite de votre demande du 29 avril 2011, reçue le 9 mai 2011 et complétée le 26 novembre 2012, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, les modifications suivantes :

- Localisation de l'aire d'exploitation ayant une superficie de 70 558 m³ et pour extrémités les coordonnées UTM (nad83) suivantes :

- A) zone 20, 438 109 m.E., 5 522 823 m.N.;
- B) zone 20, 438 099 m.E., 5 522 530 m.N.;
- C) zone 20, 438 063 m.E., 5 522 530 m.N.;
- D) zone 20, 437 964 m.E., 5 522 666 m.N.;
- E) zone 20, 437 949 m.E., 5 522 989 m.N.;
- F) zone 20, 438 172 m.E., 5 523 000 m.N.;
- G) zone 20, 438 187 m.E., 5 522 921 m.N.

- Restauration, par le ministère des Transports du Québec, de deux petites superficies localisées à l'entrée du site et le long de la limite est de l'aire, au début de la saison 2013;
- Modification de la durée de l'exploitation, soit jusqu'au 31 mars 2016.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datée du 29 avril 2011, signée par Claude Langevin, ing, Direction des titres miniers et des systèmes, concernant une demande de modification du certificat d'autorisation de sablière, 2 pages et 1 annexe;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datée du 29 octobre 2012, signée par Claude Langevin, ing, Direction des titres miniers et des systèmes, concernant de l'information supplémentaire sur le projet, 1 page et 1 annexe, soit :
- Plan « Localisation de l'aire d'exploitation », daté du 19 octobre 2012, signé par Claude Langevin, ing.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification de certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



AG/JSG/jm

Alain Gaudreault
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de la Côte-Nord

Québec, le 29 octobre 2012

Monsieur Alain Gaudreault
Direction régionale de la Côte-Nord
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
818, boul. Laure
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y8

**Objet : Demande de modification du certificat d'autorisation d'une sablière
située dans la municipalité de l'Île-d'Anticosti, MRC de Minganie**

N/Réf : Site 12E13-003
V/Réf : 7610-09-01-0141801 400816226

Monsieur,

La Direction des titres miniers et des systèmes (DTMS) a transmis le 9 mai 2011 à la Direction régionale de la Côte-Nord, une demande de modification de certificat d'autorisation pour la sablière 12E13-003 située dans la MRC de Minganie. La DTMS voudrait que les activités dans la sablière puissent se poursuivre jusqu'au 31 mars 2016.

Il est prévu par le ministère des Transports que les deux petites superficies localisées à l'entrée du site et le long de la limite est de l'aire et qui devaient faire l'objet d'une restauration soient restaurées au début de la saison 2013. Les coordonnées UTM qui établissaient l'aire d'exploitation étaient erronées sur le plan transmis en 2001. Nous avons établi de nouvelles coordonnées par rapport aux éléments topographiques et elles figurent sur le plan en annexe. La superficie de l'aire s'établit à 70 558 mètres carrés. Les autres conditions du certificat demeurent inchangées et seront respectées. Un chèque au montant de 261\$ vous sera transmis dans les prochaines semaines.

Pour obtenir toutes informations supplémentaires, nous vous prions de communiquer au 1 800 363-7233 avec la chargée du dossier, Marie Bernard (poste 5394). Nous apprécierions que notre numéro de référence apparaisse dans toute future correspondance.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

mb

p.j.

c.c.

M. Gilbert Pigeon, MTQ
Mme Monique Salathé, MTQ


Claude Langevin
Direction des titres miniers et des systèmes

